

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **1 avril 2008**

Décision n° **B-2008-6146**

commune (s) : Saint Fons

objet : Station d'épuration - Mise aux normes - Mission de coordination sécurité et de protection de la santé de niveau 1 - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Madame Elmalan

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 25 mars 2008

Compte-rendu affiché le : 2 avril 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Buna, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mme Vessiller, M. Passi.

Absents excusés : MM. Touraine (pouvoir à M. Darne J.), Muet, Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Rabatel (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Vesco, Mme Mailler, MM. Blein, Crimier.

**Bureau du 1 avril 2008**

**Décision n° B-2008-6146**

objet : **Station d'épuration - Mise aux normes - Mission de coordination sécurité et de protection de la santé de niveau 1 - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5617 du 8 octobre 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1 dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 7 mars 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Becs pour un montant de 75 952,50 € HT, soit 90 839,19 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1 dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise Becs pour un montant de 75 952,50 € HT, soit 90 839,19 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - au titre de l'autorisation de programme n° 1336 - Saint Fons - mise aux normes de la station d'épuration, individualisée en dépenses à hauteur de 50 000 000 € HT par la délibération n° 2006-3397 en date du 2 mai 2006.

**3° - Les montants** à payer à hauteur de 90 839,19 € TTC seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2008 - compte 231 510 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité le 2 avril 2008